

• Écrire en caractères d'imprimerie

1. Instructions

Cette demande doit être envoyée à l'**administrateur du régime de retraite**. À la réception de cette demande, l'administrateur du régime dispose de **60 jours** pour envoyer le relevé au participant **et** à son conjoint. Vous trouverez les coordonnées ici-bas.

La demande peut être signée conjointement ou non. Cependant, peu importe qui fait la demande, le relevé sera émis en 2 exemplaires, dont l'un sera remis au participant et l'autre à son conjoint.

2. Renseignements sur l'identité du participant au régime de retraite

N° d'identification du participant		Nom du régime de retraite	
Nom		Prénom	
Adresse (N°)	Rue	App.	
Ville	Province	Pays	Code postal
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Poste	

3. Renseignements sur l'identité du conjoint

Nom		Prénom	
Adresse (N°)	Rue	App.	
Ville	Province	Pays	Code postal
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Poste	

4. Attestation de la date de fin de la vie commune

Nous désirons que les droits accumulés dans le régime de retraite du participant soient évalués à la date de fin de notre vie commune.

Nous attestons par la présente que la date de fin de notre vie commune est le

X

Signature du participant

X

Signature du conjoint

Beneva vous rappelle qu'elle accorde une grande importance à la protection de vos renseignements personnels. Pour en connaître davantage sur nos pratiques, nous vous invitons à consulter notre *Énoncé de confidentialité* au www.beneva.ca.

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

La copie transmise à Beneva constitue le document original.



FRA1556F (2024-09)

5. Document à transmettre (voir les instructions)

- Preuve de la date de mariage
- Preuve de la date d'introduction de l'instance de divorce, de séparation de corps ou d'annulation de mariage

Note : Pour obtenir un certificat de mariage, consultez le site Internet du Directeur de l'état civil www.etatcivil.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Le certificat et la copie d'acte ».

La date d'introduction de l'instance est la date où la demande de divorce, de séparation de corps ou d'annulation de mariage a été déposée au greffe de la Cour. Une photocopie des documents suivants peut être remise à titre de preuve de cette date :

- Une copie de la demande sur laquelle le greffe a indiqué la date du dépôt;
- Le certificat du greffier : c'est un document que votre avocat a pu faire signer par le greffier lors du dépôt à la Cour de l'instance de divorce, de séparation de corps ou d'annulation de mariage;
- Le plumitif : c'est un registre informatisé de la Cour qui mentionne les principaux faits de l'audience et notamment la date du dépôt de la demande. Votre avocat peut vous fournir un de ces documents.

6. Signature du demandeur

Par la présente, je désire obtenir le relevé des droits accumulés dans le régime de retraite à la date d'introduction de l'instance.

Nom et prénom

X

Signature du participant ou du conjoint

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Date

Beneva vous rappelle qu'elle accorde une grande importance à la protection de vos renseignements personnels. Pour en connaître davantage sur nos pratiques, nous vous invitons à consulter notre *Énoncé de confidentialité* au www.beneva.ca.

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

La copie transmise à Beneva constitue le document original.



FRA1556F (2024-09)